

CONFERENCE DE PRESSE DU 7 JUILLET 2022

Daniel Lampart, premier secrétaire et économiste en chef de l'USS

20 ans de libre circulation des personnes : commentaire de l'USS sur le rapport de l'Observatoire

Des mesures d'accompagnement contre la pression sur les salaires et le travail précaire

Il y a 20 ans, la libre circulation des personnes avec l'Union européenne (UE) entrait en vigueur. Un nouveau chapitre de la politique migratoire suisse s'ouvrait. Les personnes professionnellement actives titulaires d'une autorisation de séjour de longue durée obtenaient alors davantage de droits, ce qui améliorerait leur protection contre les abus. Mais parallèlement, la Suisse facilitait aussi des formes de travail précaire, qui peuvent menacer nos salaires et nos conditions de travail. Des entreprises de pays membres de l'UE, où les salaires sont très inférieurs aux nôtres, ont ainsi eu le droit, à partir de 2004, de fournir librement leurs services en Suisse pendant au maximum 90 jours (détachements de main-d'œuvre). Et les agences de travail temporaires ont eu le droit de placer en Suisse des travailleuses et travailleurs pour des engagements de courte ou très courte durée, ainsi que des frontaliers et des frontalières de l'UE. C'est pourquoi les syndicats prirent une position claire : ils étaient d'accord avec l'introduction de la libre circulation des personnes seulement si les salaires étaient protégés. Les mesures d'accompagnement furent alors mises en place et le Conseil fédéral promit, lors de la votation populaire, que « Les travailleuses et les travailleurs [seraient] protégés contre le dumping social et salarial »¹.

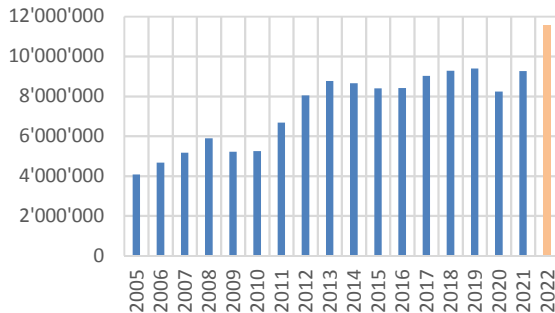
Pendant ces 20 années, la libre circulation des personnes et les mesures d'accompagnement ont été mises à l'épreuve à de nombreuses reprises. La crise financière de 2007 a été suivie par une forte appréciation du franc qui rendit les détachements de main-d'œuvre encore plus intéressants et exerça une énorme pression sur les salaires des frontaliers et frontalières. Pendant la crise du coronavirus, la libre circulation a été temporairement suspendue.

La libre circulation des personnes et les mesures d'accompagnement ont fondamentalement passé avec succès ces moments difficiles. Grâce aux contrôles des salaires, aux amendes et à d'autres mesures d'exécution, les salaires suisses ne se sont jamais largement trouvés sous pression. La sous-enchère salariale reste certes une réalité sur les lieux de travail. Un employeur sur cinq se fait attraper avec des salaires trop bas en cas de contrôle². Mais les mesures d'accompagnement et leur effet préventif font obstacle à une pression générale sur les salaires.

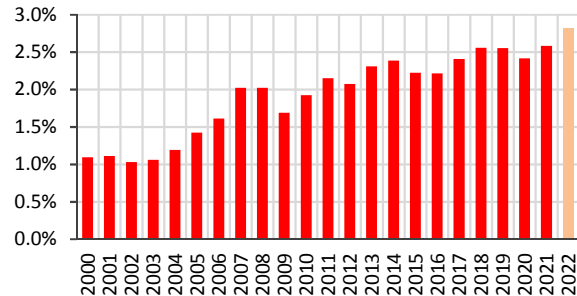
¹ « Votation populaire du 21 mai 2000. Explications du Conseil fédéral. Accords bilatéraux avec l'UE » www.bk.admin.ch/dam/bk/fr/dokumente/Abstimmungsbeuechlein/erlaeuterungen_desbundesrates21052000.pdf.download.pdf/explications_du_conseilfederal21052000.pdf.

² Voir les rapports sur la mise en œuvre des mesures d'accompagnement.

Jours de travail des personnes soumises à l'obligation d'annonce



Part du travail temporaire au volume de travail



Malgré les contrôles, les formes de travail précaire des détachements de main-d'œuvre, du travail temporaire et des séjours de très courte durée ont fortement augmenté depuis l'introduction de la libre circulation des personnes. Ce volet de la libre circulation des personnes est souvent ignoré. Les détachements de main-d'œuvre sont en fait une « libre circulation des services » qui ne dit pas son nom, davantage qu'une composante de la libre circulation des personnes. Dans ce cadre, les salarié-e-s arrivent en Suisse via leur entreprise et ne sont pas embauchés dans notre pays. Ils sont recrutés sur les marchés du travail allemand ou polonais et touchent de ce fait des salaires plus bas qu'en Suisse. Les syndicats ne peuvent pas les organiser parce qu'ils ne travaillent que momentanément chez nous. Le potentiel de sous-enchère n'en est que plus important.

Les travaux de recherche sur le marché de l'emploi les plus récents mettent en lumière de manière critique ces formes de travail. Les études faites à ce jour pour la Suisse sont arrivées à la conclusion que l'immigration via l'Accord sur la libre circulation des personnes a d'abord eu une fonction complémentaire. Les employeurs recrutent dans l'UE s'ils ont eu du mal à trouver de la main-d'œuvre en Suisse. C'est grosso modo vrai pour certaines professions, mais on n'a jusqu'à présent pas encore examiné précisément les incidences des détachements de main-d'œuvre et des autres formes de travail potentiellement précaire. Des études récentes sur la situation à l'étranger indiquent que les détachements de main-d'œuvre ont plutôt une fonction substitutive que complémentaire³. En d'autres termes, ils sont en concurrence avec le marché intérieur de l'emploi. Dans les professions artisanales (les « cols bleus »), de France ou de Belgique, les détachements de main-d'œuvre font baisser les salaires ou réduire le niveau d'emploi des salarié-e-s indigènes⁴. Ce sont là cependant deux pays dont les mesures d'accompagnement ne sont de loin pas aussi bonnes que les nôtres⁵. En Suisse, un nombre beaucoup plus grand d'entreprises de détachement est contrôlé. Des conventions collectives de travail (CCT) prévoient des salaires minimaux et les salaires sont aussi imposés.

La Suisse a les salaires les plus élevés d'Europe. Et, du point de vue de la langue, nous sommes ouverts comme aucun autre pays européen : les entreprises des pays voisins peuvent présenter

³ Munoz, M. (2022): Trading Non-Tradables: The Implications of Europe's Job Posting Policy, https://drive.google.com/file/d/1bLJ_dg82rDj0eYW8zcTqkGMNQ4sFphj/view.

⁴ CESifo Forum 03/2022: Posted Workers within the EU – More Flexibility for the Labor Market or a Risk Factor for Social Dumping? www.cesifo.org/de/publikationen/2022/zeitschrift-einzelheft/cesifo-forum-032022-posted-workers-within-eu-more.

⁵ En Belgique, environ 5000 contrôles sont réalisés auprès d'entreprises de détachement. En Suisse, ce nombre est d'environ 15 000, soit près de 30 000 personnes contrôlées.

des offres dans leur langue nationale. C'est pour cela que nous avons besoin du meilleur niveau de protection des salaires. Et c'est aussi pour cela que nous devons le défendre. Or les mesures d'accompagnement ont toujours des lacunes sensibles. Il n'existe par exemple pas dans le commerce de détail ou l'horticulture de CCT valable partout et prévoyant des salaires minimaux, alors que des cas de sous-enchère salariale sont régulièrement constatés dans ces branches aussi.

Pour conclure, encore une remarque sur un autre sujet. Ce qu'il est devenu usuel d'appeler la « pénurie de personnel qualifié » a pour effet que les employeurs de presque toutes les branches réclament plus de main-d'œuvre provenant d'États tiers. Or près de 750 000 personnes d'États tiers vivent aujourd'hui déjà en Suisse. Parmi elles, une personne sur sept a un emploi non qualifié, alors qu'elle a acquis une formation dans son pays d'origine ou en Suisse. Dans mes activités syndicales quotidiennes, je rencontre régulièrement des migrant-e-s dont les aptitudes et les formations sont étonnantes, qui se maintiennent financièrement à flot en exerçant des emplois non qualifiés. Le potentiel que ces personnes représentent est continuellement sous-estimé. L'actuelle discussion sur la pénurie de personnel qualifié offrirait une bonne occasion pour leur permettre d'avoir de meilleures chances au plan professionnel. Mais elles ont besoin d'aide pour cela, car, avec leur maigre salaire, il est rare qu'elles puissent suivre une formation ou faire reconnaître leurs titres. En 2018, la Confédération a, par exemple, décidé des « Mesures pour renforcer l'encouragement du potentiel de main-d'œuvre indigène ». Ces mesures prévoient aussi des millions de francs pour les cantons, afin que des adultes puissent, de manière non bureaucratique, obtenir un diplôme professionnel. Malheureusement, ce projet n'a toujours pas été mis en œuvre dans son intégralité.